

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 juillet 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

**PRÉSENCES :**

M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie et mairesse suppléante  
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, mairesse  
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Gina Tremblay, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Mélissa Lapierre-Grano, cheffe de division, communications et relations avec la communauté  
M. Louis Routhier, chef de division - urbanisme  
Mme Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement  
Mme Aline Fokam, analyste de dossiers  
M. Maxime Beaulieu, commandant du poste de quartier 20 du Service de police  
Mme Krisztina Balogh, commandante du poste de quartier 22 du Service de police

---

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 18 h 30. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

**10.02 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public**

- 550 à 562 et 570 à 580, rue Sainte-Catherine Est, 1260 à 1268 Saint-Hubert, 1283 à 1289, rue Labelle (lots 2 162 031, 2 162 032, 2 162 033 et 2 162 035) (40.07) – deux interventions (M. Louis Piette - **dépôt de document** - et M. Samuel Vanzin)

---

**CA23 240233**

**Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité.

#### 10.04 - Période de questions du public

16 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 17 questions ont été lues

##### Nom du demandeur et objet de la question

Christian Généreux

- manifestation relative à la cohabitation sociale dans le Village

Jean Duval

- suicide et prévention à Montréal / mémorial pour les grands disparus montréalais

Mlle Ji

- suivi du dossier 23456496 / Vespa électrique des livreurs - **dépôt de document**

Carl Boileau

- sécurité à l'intersection nord du pont Cosmos dans le parc Jean-Drapeau / plan de stationnement du parc Jean-Drapeau

-----

#### CA23 240234

##### Période de questions du public - Prolongation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 18, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues.

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1232678009

---

##### Période de questions du public – Prolongation

Mohamed Ndiaye

- problématique de logements et plan pour les nouveaux arrivants (logements à prix modérés)

Kenny Bolduc

- importance de l'aspect communautaire dans le quartier

Diane Marcil

- application du règlement relatif au bruit dans le Vieux-Port (terrasse Steak House)

Robert Hajaly

- soutien financier pour le YMCA du centre-ville / logement social sur le site des Sulpiciens

Diane Laflamme

- résolution de la Maison Aurélie-Cadotte

David Betito

- travaux publics dans Peter-McGill / sécurité et mobilité

William Mersereau

- jardins communautaires dans le Quartier chinois

Anne-Marie Nguyen

- stationnement, piétonnisation et itinérance dans le Vieux-Port

Véronica Islas

- remerciement pour les mesures d'apaisement / mesures d'apaisement dans Peter-McGill

Gabriela Corluka

- application du règlement 03-096 / inspection des bâtiments

Samuel Vanzin

- classification du quartier chinois

Louis Piette

- usages conditionnels (point 40.07)

Matthew Adair

- configuration autour des rues Fullum et Hochelaga

Christopher McCray

- ajouts de bollards aux intersections dans la nouvelle configuration de la rue Fullum

Gale Pettus

- direction des pistes cyclables de la rue Ontario, avenue du Président Kennedy et boulevard De Maisonneuve

Simon Parker

- intentions quant à l'utilisation de l'espace public du boulevard René-Lévesque

Habou Guay

- cohabitation et escouades dans le Village

Yvon Danlechamps

- logement abordable

Ted Deltour

- délestage des services sociaux dans les autres arrondissements et dans le Village

Charles Gaudreau

- réouverture de la rue Bercy à la rue Hochelaga

Valentin Sales

- solutions pour désengorger le Village

Casey Montgomery (pour la coopérative d'habitation Radar)

- accessibilité universelle des trottoirs et rues de Montréal

Olivier Vallerand

- inondation et aménagement de saillies drainantes ou bandes plantées

Danny Michael Thifault

- sécurité et plan d'action

Isabelle Vézina

- sécurité pour les enfants habitant sur la rue d'Iberville

François Desaulniers

- aménagements prévus sur la rue Parthenais, entre les rues de Rouen et Ontario

Karim Kammah (pour l'Association pour la mobilité active de Ville-Marie)

- remerciements pour les mesures d'apaisement de la circulation

Yvan Michaud

- espace vert communautaire au quartier chinois - **dépôt de document**

Robin Boisvert

- projet de bain portuaire dans le Vieux-Port - **dépôt de document**

**10.05 - Période de questions des membres du conseil -**  
- aucune question

---

**CA23 240235**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.06 à 10.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240236**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1232678035

---

**CA23 240237**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juin 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678036

**CA23 240238**

**Prendre acte du dépôt du rapport de consultation de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 juin 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de consultation de la séance d'assemblée publique de consultation du 21 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678037

---

**CA23 240239**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 27 juin 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition du 27 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1232678038

---

**CA23 240240**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 12.01 à 12.02.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240241**

**Approuver les nouvelles règles de jardinage et de civisme établissant le fonctionnement des jardins communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les nouvelles règles de jardinage et de civisme établissant le fonctionnement des jardins communautaires dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1235038001

---

**CA23 240242**

**Adhérer et mettre en application la Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal (PTÉDDIM), pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adhérer et de mettre en application la *Politique de transition écologique et de développement durable des immeubles municipaux de la Ville de Montréal* (PTÉDDIM) pour les projets à réaliser dans le parc immobilier de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

12.02 1238150001

---

**CA23 240243**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240244**

**Accorder un contrat à Tecksol DGE inc. pour la fourniture de service d'entretien électromécanique (préventif et appels de service) des toilettes publiques autonettoyantes de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 42 mois avec 2 options de renouvellement - Autoriser une dépense totale de 372 565,63 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-19960 – 2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Tecksol DGE inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service d'entretien électromécanique (préventif et appels de service) des toilettes publiques autonettoyantes de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 42 mois avec 2 options de renouvellement, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 310 471,36 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19960;

D'autoriser une dépense de 62 094,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de Tecksol DGE inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1238220002

---

### **CA23 240245**

**Approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2023, avec LespaceMaker pour le développement de 5 projets en transition socio-écologique et accorder une contribution financière de 30 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2023, avec LespaceMaker pour le développement de 5 projets en transition socio-écologique;

D'accorder, à cette fin, une contribution financière de 30 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1236091004

---

### **CA23 240246**

**Approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2024, avec trois organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et accorder une contribution totale de 74 934 \$, incluant les taxes si applicables**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions, se terminant le 31 mars 2024, avec trois organismes pour la réalisation de projets dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024);

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 22 000 \$ à Innovation jeunes (Direction chrétienne);
- 32 934 \$ à Mission Old Brewery;
- 20 000 \$ à Sentier Urbain;

D'imputer cette dépense totale de 74 934 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1235377003

---

#### **CA23 240247**

**Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2023, avec l'Association les Chemins du soleil, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, Go jeunesse et le Centre récréatif Poupart inc., dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie et accorder des contributions totalisant 29 999 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver six conventions dans le cadre du « Programme accessibilité aux loisirs » de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder à cette fin, les contributions suivantes :

- 2 353 \$ à l'Association les Chemins du soleil;
- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 3 529 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 3 529 \$ au Centre récréatif Poupart;
- 5 882 \$ à la Corporation du Centre Jean-Claude Malépart;
- 4 706 \$ à Go jeunesse;

D'imputer cette dépense totale de 29 999 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1239693002

---

#### **CA23 240248**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec Maison Plein Cœur pour défrayer les frais de la démarche permettant d'obtenir les autorisations et les dérogations nécessaires découlant d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet immobilier situé au 1611, rue Dorion visant à offrir de nouvelles unités temporaires supervisées et des logements abordables adaptées au besoin des personnes vivant avec le VIH - Accorder à cette fin une contribution totale de 15 132 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec Maison Plein Cœur pour défrayer les frais de la démarche permettant d'obtenir les autorisations et les dérogations nécessaires découlant d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour un projet immobilier situé au 1611, rue Dorion visant à offrir de nouvelles unités temporaires supervisées et des logements abordables adaptées au besoin des personnes vivant avec le VIH;

D'accorder à cette fin une contribution totale de 15 132 \$;



D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1235179009

---

#### **CA23 240249**

**Approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2024, avec plusieurs organismes dans le cadre de l'édition 2023 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 80 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions, se terminant le 30 septembre 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2023 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 20 000 \$ à Artch - art contemporain émergent;
- 25 000 \$ à MU;
- 35 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs;

D'imputer cette dépense totale de 80 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1238270004

---

#### **CA23 240250**

**Approuver la convention modifiée avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet Nouvel An lunaire dans le cadre du Plan d'action pour le développement du quartier chinois afin de minorer la contribution de 3 522,95 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 200 000 \$ à 196 477,05 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240386 adoptée à sa séance du 8 novembre 2022, approuvé une convention, se terminant le 28 février 2023, dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du quartier chinois » pour la réalisation du projet Nouvel An Lunaire et a accordé une contribution de 200 000 \$ à Partenariat du quartier des spectacles;

Attendu que certaines sommes d'argent prévues n'ont pas été utilisées :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec le Partenariat du Quartier des Spectacles dans le cadre du Plan d'action pour le développement du quartier chinois afin de minorer la contribution de 3 522,95 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 200 000 \$ à 196 477,05 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1239678003

---

**CA23 240251**

**Approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 1 an et 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, un espace additionnel dans l'immeuble sis au 1450, rue Omer-Ravary, d'une superficie de 16 143 pi<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 253 504,32 \$, incluant les taxes (Bâtiment 8471)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240249 adoptée à sa séance du 10 mai 2016, approuvé le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est limitée, pour une période de 9 ans à compter du 1er juillet 2016 un espace dans l'immeuble sis au 2915, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 3 897,90 m<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 3 177 597,58 \$ et a approuvé le projet de bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est limitée pour une période de 8 ans et 2 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 un espace dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 4 180,64 m<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 2 902 594,33 \$ incluant les taxes;

Attendu que la convention de bail a été modifiée et doit être approuvée par les autorités compétentes :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Investissement 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 1 an et 11 mois, à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, un espace additionnel dans l'immeuble sis au 1450, rue Omer-Ravary, d'une superficie de 16 143 pi<sup>2</sup>, à des fins de cour de services, pour un loyer total de 253 504,32 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1239653003

---

**CA23 240252**

**Autoriser une dépense additionnelle de 13 797 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du Skate Plaza, dans le cadre du contrat octroyé à Expertise Sports Design LG (appel d'offres public VMP-21-007 - CA21 240114)**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA21 240114 adoptée à sa séance du 13 avril 2021, approuvé la convention et a accordé un contrat de services professionnels de 175 870,94 \$, taxes incluses, à Expertise Sports Design LG pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du Skate Plaza et autoriser une dépense maximale de 193 458,03 \$ (appel d'offres public VMP-21-007 - 2 soumissionnaires);

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240392 adoptée le 8 novembre 2022, autorisé une dépense additionnelle de 40 241,25 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'élaboration des plans, devis et surveillance pour le projet d'aménagement du Skate Plaza, dans le cadre du contrat octroyé à Expertise Sports Design LG;

Attendu qu'une deuxième augmentation est nécessaire pour terminer la surveillance des travaux :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense supplémentaire de 13 797 \$, taxes incluses, majorant la dépense totale autorisée de 233 699,28 \$ à 247 496,28 \$, pour l'élaboration des plans et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de réaménagement du Skate Plaza, dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'augmenter le budget prévisionnel de contingences de 13 797 \$, taxes incluses, pour un total de 71 625,34 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1236143003

---

### **CA23 240253**

**Approuver la convention modifiée avec TAPAJ dans le cadre du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2022-2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 1 050 \$, faisant passer le montant total de la contribution de 12 950 \$ à 11 900 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240390 adoptée à sa séance du 8 novembre 2022, approuvé la convention, se terminant le 31 mai 2023, avec Spectre de rue dans le cadre du programme « TAPAJ » pour le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2022-2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie et a accordé une contribution maximale de 12 950 \$;

Attendu qu'un des projets a été modifié et que le budget n'a pas été entièrement dépensé :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention modifiée avec TAPAJ, dans le cadre du projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2022-2023 dans l'arrondissement de Ville-Marie afin de minorer la contribution de 1 050 \$, en raison d'un projet ayant connu des modifications et d'un budget non dépensé dans son intégralité, ni tel que prévu, faisant passer le montant total de la contribution de 12 950 \$ à 11 900 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1239051003

---

### **CA23 240254**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.16.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240255**

**Accorder un contrat à Installation Jeux-Tec inc. pour l'exécution des travaux de conception, construction et installation d'une structure de métal pour éléments végétaux grimpants sur le parvis du parc des Faubourgs - Autoriser une dépense totale de 217 721,78 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public VMP-23-009 - 3 soumissionnaires conformes)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Installation Jeux-Tec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conception, de construction et d'installation d'une structure de métal pour éléments végétaux grimpants sur le parvis du parc des Faubourgs, au prix de sa soumission et autoriser une dépense pour une somme maximale de 197 928,89 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VMP-23-009 (3 soumissionnaires conformes);

D'autoriser une dépense de 19 792,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Installation Jeux-Tec inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1239905002

---

**CA23 240256**

**Autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ - Approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et avec Mural dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du quartier chinois » pour la réalisation du projet Marché Asiatique et accorder une contribution totale de 430 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 300 000 \$ pour la réalisation de deux projets dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024;

D'approuver les conventions, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement commercial Montréal centre-ville dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024 et avec Mural dans le cadre du « Plan d'action pour le développement du quartier chinois » pour la réalisation du projet Marché Asiatique;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 300 000 \$ à la Société de développement commercial Montréal centre-ville;
- 130 000 \$ à l'organisme Mural;

D'imputer cette dépense totale de 430 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1239705009

---

**CA23 240257**

**Autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ - Approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'un projet et accorder une contribution totale de 500 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une affectation de surplus de 500 000 \$ pour la réalisation d'un projet hors programme;

D'approuver la convention, se terminant le 31 mars 2024, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation d'un projet;

D'accorder, à cette fin, une contribution totale de 500 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles;

D'imputer cette dépense totale de 500 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1239705010

---

**CA23 240258**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 12 100 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à Mères avec pouvoir;
- 2 000 \$ à Tradau inc.;
- 3 000 \$ à Fonderie Darling;
- 600 \$ à Jardin communautaire Médéric-Martin;
- 500 \$ à Jardin communautaire Centre-Sud;
- 3 000 \$ à FEEJAD - Famille pour l'Entraide et l'Éducation des Jeunes et des Adultes Innovation sociale pour le développement du capital humain

D'imputer cette dépense totale de 12 100 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1230175006

---

**CA23 240259**

**Accorder un contrat de 57 257,55 \$, taxes incluses, à Arboriculture Axarbre inc. (lot 1), un contrat de 80 452,50 \$, taxes incluses, à Précision Émondage inc. (lot 2) et un contrat de 126 012,60 \$, taxes incluses, à Les Entreprises A. Ferland inc. (lot 3) pour divers travaux d'élagage de sécurité sur le Mont-Royal - Autoriser une dépense maximale de 290 094,92 \$, taxes et contingences incluses (appel d'offres public 23-20025 - 3 soumissionnaires conformes)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Arboriculture Axarbre inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage avec camion nacelle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 57 257,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20025;

D'autoriser, pour le contrat relatif au lot 1, une dépense de 5 725,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'accorder à Précision Émondage inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage avec mini-débusqueur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20025;

D'autoriser, pour le contrat relatif au lot 2, une dépense de 8 045,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'accorder à Les entreprises A. Ferland inc., seul soumissionnaire conforme pour le lot 3, le contrat pour l'exécution des travaux d'élagage pour élagueur-grimpeur, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 126 012,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20025;

D'autoriser, pour le contrat relatif au lot 3, une dépense de 12 601,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

De procéder à une évaluation du rendement d'Arboriculture Axarbre inc., de Précision Émondage inc. et de Les entreprises A. Ferland inc.;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1236071001

---

**CA23 240260**

**Accorder un contrat à Canopee Structures SAS (Urban Canopee) pour l'acquisition et l'installation de structures verticales pour éléments végétaux grimpants - Autoriser une dépense totale de 460 780,80 \$, taxes, contingences, items en option et variations de quantités incluses (appel d'offres public 23-20002 - 1 soumissionnaire conforme)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Canopee Structures SAS (Urban Canopee), seul soumissionnaire conforme, un contrat de 418 891,64 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation de structures verticales pour éléments végétaux grimpants, au prix de sa soumission incluant les items en option au montant de 60 590,68 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-20002;

D'autoriser une dépense de 41 889,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 460 780,80 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1239905003

---

#### **CA23 240261**

##### **Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.05.

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **CA23 240262**

**Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme et l'application du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter l'offre du conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour les services de l'escouade dédiée aux résidences de tourisme et l'application du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et du Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), et ce, selon les mécanismes de reddition de compte et de renouvellement du modèle indiqués au sommaire décisionnel 1233945006.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1232678040

---

**CA23 240263**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1232678039

---

**CA23 240264**

**Approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2022 de l'arrondissement de Ville-Marie établis à 11 293 300 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la répartition des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2022 de l'arrondissement de Ville-Marie, totalisant 11 293 300 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1237128002

---

**CA23 240265**

**Accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Rockledge Court dans l'arrondissement de Ville-Marie - Autoriser une dépense totale 126 311,53 \$, taxes et contingences incluses**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 105 259,61 \$, taxes incluses, et accorder un mandat à la firme IGF Axiom inc., sur l'entente cadre VMP-22-013, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Rockledge Court dans l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser un budget de 21 051,92 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1234735001

---



**CA23 240266**

**Autoriser une dépense de 450 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation en régie des travaux de pavage en 2023 sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du programme de réfection routière inscrit au PDI**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 450 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation en régie des travaux de pavage en 2023 sur diverses rues de l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du programme de réfection routière inscrit au PDI;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1238271001

---

**CA23 240267**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.09.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240268**

**Adopter un règlement définissant la nouvelle zone commerciale intitulée « Quartier latin » - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Quartier latin » », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 240230;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Quartier latin » », lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023 par sa résolution CA23 240230;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-365 intitulé « Règlement délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Quartier latin » » afin de définir les limites de la nouvelle zone commerciale de la Société de développement du Quartier latin.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-365  
1237135005

---

### CA23 240269

**Adopter une résolution autorisant la régularisation d'une portion d'un volume bâti dérogatoire d'un étage sur la façade « De Maisonneuve » ainsi que l'occupation dérogatoire du toit de l'ensemble de ce volume aux fins d'un café-terrasse pour le bâtiment situé aux 1467-1471, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé aux 1467-1471, rue Crescent, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment aux articles 9, 27 et 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la hauteur minimale de 3 étages exigée par les règles d'insertion pour un bâtiment sur un terrain de coin et aux conditions d'aménagement d'un café-terrasse sur un toit;
  - b) maintenir un volume d'un étage sur la façade « De Maisonneuve »;
  - c) occuper le toit du volume d'un étage sur la façade « De Maisonneuve » aux fins d'un café-terrasse rattaché à tout restaurant ou débit de boissons alcooliques situés au même niveau, le tout substantiellement conforme aux plans préparés par l'agence Daoust Lestage Lizotte Stecker, estampillés et annotés par l'Arrondissement le 20 juin 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) déposer un plan d'ensemble détaillé de toutes les enseignes projetées;
  - b) réaliser les travaux de transformation de l'apparence extérieure du bâtiment indiqués aux plans annexés;
- 3) De fixer un délai de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour compléter la réalisation de l'ensemble des travaux de transformation de l'apparence extérieure du bâtiment visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
pp 466  
1237199002

---

### CA23 240270

**Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 8 juin au 15 novembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juin au 15 novembre 2023 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 710 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 292 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 656 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 202 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 220 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1237883014

---

## CA23 240271

### **Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 6<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 6<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 363 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 711 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 293 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 657 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 221 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 203 permettant de coller, clouer,

brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1235907008

---

#### **CA23 240272**

**Édicter une ordonnance concernant la tenue d'un événement sur le lot 2 975 648 (99999, rue Peel) pour le festival Équinox le 14 septembre 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 712 permettant le bruit d'appareils sonores sur le lot 2 975 648 (99999, rue Peel) pour le festival Équinox, le 14 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1236220008

---

#### **CA23 240273**

**Modifier le calendrier 2023 des promotions commerciales afin de rectifier certaines modalités relatives à deux événements et remplacer l'Annexe 1 jointe à l'ordonnance B-3, o. 697 édictée par la résolution CA23 240123**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De modifier le calendrier 2023 des promotions commerciales afin de rectifier certaines modalités relatives à deux événements;

De remplacer l'Annexe 1 jointe à l'ordonnance B-3, o. 697 édictée par la résolution CA23 240123.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1235907009

---

#### **CA23 240274**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour les niveaux supérieurs au rez-de-chaussée pour le bâtiment projeté sur les lots 2 162 031, 2 162 032, 2 162 033, et 2 162 035, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, l'usage conditionnel « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » pour les niveaux supérieurs au rez-de-chaussée du bâtiment projeté sur les lots 2 162 031, 2 162 032, 2 162 033, et 2 162 035 du cadastre du Québec, et ce, conformément au paragraphe 1 de l'article 247 de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1238398003

---

#### **CA23 240275**

**Adopter une résolution autorisant l'occupation résidentielle dans la totalité du bâtiment situé au 2207, rue Fullum, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2<sup>e</sup> projet de résolution**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 6 juin 2023 et l'a soumis à une consultation publique le 21 juin 2023 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder pour le bâtiment situé au 2207, rue Fullum, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de:
  - a) déroger notamment à l'article 300 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatif à l'usage « bâtiment abritant un nombre illimité de logements » interdit dans la catégorie d'usage E.5;
  - b) agrandir et occuper le bâtiment, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 4 mai 2023;
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) la volumétrie, l'implantation, l'occupation doivent être substantiellement conformes aux plans estampillés par l'arrondissement le 4 mai 2023;
  - b) fournir, lors du dépôt de la demande de permis de transformation, en plus des documents requis par la réglementation, un devis technique pour la restauration exemplaire du volume d'origine;

- c) soumettre la demande de permis de transformation relative à ce projet à une révision de projet conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.08  
pp 465  
1234869003

---

#### **CA23 240276**

**Adopter une résolution autorisant l'usage restaurant pour le local situé au 1215, rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 1<sup>er</sup> projet de résolution**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour le bâtiment situé au 1215, rue Berri, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de :
  - a) déroger notamment à l'article 266 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relativement à la distance minimale de 25 m qu'un restaurant doit avoir d'un autre restaurant;
  - b) occuper, avec l'usage restaurant, les étages rez-de-chaussée et mezzanine, le tout substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 19 juin 2023;
- 2) De fixer un délai maximal de 60 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour déposer une demande de certificat d'autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.09  
pp 467  
1239276003

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse suppléante indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 12 septembre 2023 à 18 h 30, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 21 h 04.

---

Sophie Mauzerolle  
Mairesse suppléante

---

Katerine Rowan  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240280 lors de la séance du conseil tenue le 12 septembre 2023

---